

« Nous demandons une réduction collective du temps de travail »

FISCALITÉ Marc Goblet propose de réduire les charges pour financer sa mesure

► Le secrétaire général de la FGTB propose son tax shift.

► Il veut une taxation des plus-values.

► Et une globalisation des revenus.

ENTRETIEN

Le secrétaire général de la FGTB, Marc Goblet, estime que le tax shift gouvernemental part dans une mauvaise direction.

Le gouvernement planche sur un glissement fiscal, pour réduire les charges salariales. Une bonne démarche ?

Le problème du coût salarial n'est pas lié à la hauteur des cotisations. Le problème, c'est qu'il y a toute une série d'avantages qui ne sont pas dans le salaire brut : avantages en nature, les PC, les GSM, les assurances groupe, les chèques-repas, les écochèques, les chèques-cadeaux, etc. Là-dessus, il n'y a pas de cotisations sociales. En procédant à ces exonérations, on a pris l'argent des travailleurs.

Pourquoi ?

Parce que les cotisations, c'est du salaire des travailleurs qu'on paye plus tard. Quand les travailleurs ont créé la Sécurité sociale, ils ont dit aux employeurs de ne pas payer tout le salaire, mais d'en garder une partie pour la payer plus tard, sous forme de pensions, d'allocations de chômage ou de maladie, etc. Réduire ces cotisations, c'est prendre l'argent des travailleurs.

Mais on a compensé en finançant la Sécurité sociale autrement.

Oui, mais on a recouru à la TVA. Et la TVA, c'est en grande majorité les travailleurs et allocataires sociaux qui la payent. Ils sont trompés deux fois : on utilise leurs cotisations pour réduire le coût pour les employeurs, et on leur fait payer sur la consumma-

tion pour financer la Sécurité sociale. C'est toujours le même qui paye.

Qu'est-ce que vous proposez ?
On peut baisser les cotisations

mais, avec ce que les employeurs en retirent, on finance une réduction collective du temps de travail ciblée sur les plus de 50 ans, dans un premier temps. Cela permettra aux travailleurs de plus de 50 ans de réduire progressivement le rythme et cela ouvrira des places pour les plus jeunes, à qui les plus âgés transmettront leur savoir. Là, tout le monde est gagnant : on garantit un revenu au travailleur, on augmente l'emploi, et cela ne coûte pas plus cher à l'entreprise. On utilise ainsi intelligemment la réduction de cotisation.

C'est cela votre tax shift ?

Non, le deuxième volet, c'est une réforme fiscale, avec une globalisation des revenus. On cumule les revenus du travail, du capital et de l'immobilier. Et on applique un taux progressif.

Pourquoi est-ce mieux que le système actuel ?

Parce qu'on ne peut pas accepter qu'on paye entre 25 et 50 % sur le

travail, qu'on paye entre 0 et 25 % sur un revenu mobilier, et qu'on paye un montant qu'on ne peut même pas définir en matière immobilière. Nous plaçons pour un système avec dix tranches au lieu de cinq. Les taux sont plus bas pour les revenus les plus bas, et pour les plus élevés, on est à 55 %, sur les revenus globalisés.

On ne taxe pas le capital ?

On taxe déjà le revenu généré par le capital. Un travailleur, son capital, c'est lui. Il met sa force de travail au service de son entreprise. Il reçoit pour cela un revenu pour sa force de travail. Et on taxe le revenu qu'il génère de son capital.

Pourquoi est-ce que cela doit être différent pour un capital mobi-

lier ? Il faut aussi taxer les plus-values.

Le gouvernement l'envisage, pour les titres détenus très brièvement en portefeuille.

Nous proposons autre chose. Si quelqu'un vend des actions et que, sur ces actions, il fait une plus-value qu'il réinvestit dans un délai déterminé, on lui fait une déduction car il a réinvesti dans l'économie réelle. S'il a juste fait ça pour avoir du profit, c'est normal qu'il paye un impôt selon un barème de progressivité.

Le gouvernement n'est pas vraiment parti dans la direction que vous souhaitez...

L'attitude du gouvernement, c'est de faire des cadeaux fiscaux et de partir du principe que cela n'ira pas enrichir les actionnaires. Mais nos analyses démontrent tout l'inverse : les réductions de coût du travail, y compris le saut d'index, ne se traduisent ni en emplois ni en hausses de rémunération. La grosse part va en dividendes chez les actionnaires. Peu taxés sur les revenus mobiliers. Tout cela avec l'argent des travailleurs.

Il ne faut pas réduire les charges ?

Si. Mais c'est parce qu'on est entré dans une économie compétitive vers le bas. Le drame européen, c'est qu'il n'y a pas de volonté de fixer un salaire minimum, d'avoir une harmonisation fiscale et sociale. On organise une concurrence entre Etats européens.

Qu'est-ce que vous attendez de ce tax shift ?

Rien du tout. On va donner l'impression qu'on a fait beaucoup, mais ce sera de poudre aux yeux. On est loin de la justice fiscale que je préconise. ■

Propos recueillis par
BERNARD DEMONTY

ANALYSE

La marge de manœuvre

réduite des syndicats

Les syndicats s'invitent dans le débat sur le glissement fiscal. Pour rappel, le fédéral souhaite réduire les charges sur le travail, et compenser cette baisse de revenus par des réductions de dépenses publiques ou des augmentations de la fiscalité. Depuis le début de la législature, les syndicats exigent un rééquilibrage de l'accord gouvernemental. Ils ont dû encaisser l'augmentation de l'âge légal de la retraite, la réforme des prépensions et le saut d'index. Mais ils n'ont pas vu venir, à ce jour, une taxation du capital susceptible de leur donner un symbole. Des premiers éléments qui filtrent de la négociation, si impôt sur le capital il y a, il sera symbolique. On ne parle à ce jour que d'un impôt sur les plus-values spéculatives. Celles qui proviennent de titres détenus très brièvement en portefeuille. Une mesure limitée, donc. Dans l'interview qu'il nous accorde, Marc Goblet demande une taxation de toutes les plus-values, avec une exonération possible si les fonds dégagés sont réinvestis à bref délai. Fin mai, le secrétaire générale de la CSC, Marie-Hélène Ska, demandait aussi une taxation des revenus du capital. Le seul atout des syndicats est le vice-Premier CD&V, Kris Peeters. Il est le seul au sein de la coalition susceptible de demander un impôt sur le capital qui dépasserait le symbolique. Mais il n'est pas acquis qu'il l'obtiendra. Les syndicats pourraient alors faire grève, mais à ce jour, aucun mouvement n'est prévu, car beaucoup de syndicalistes ne sont pas convaincus de l'opportunité d'un tel mouvement. On le voit, la marge de manœuvre syndicale est limitée.